

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

Ordre du jour :

- Délibération 2014-21 : Vote des taux d'imposition 2014
- Délibération 2014-22 : Vote des subventions 2014
- Délibération 2014-23 : Vote du budget primitif 2014 de la commune
- Délibération 2014-24 : Vote du budget primitif 2014 du budget annexe Assainissement
- Informations diverses

Appel nominal des membres du conseil municipal.

Étaient présents : M. Pascal BERNARD, M. Laurent BESSE, M. Pierre CORREA, Mme DE MEYER Karine, Mme Stéphanie DERONGS, Mme Catherine GARCIA, Mme Sabrina LBOUGAULT, M. Pierre PIN, Mme Marie PLUVIOSE, M. Fabien SERAFF, M. Etienne SIDIBE

Nombre de votants : 11

Nombre de présents : 11

Monsieur le maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes.

Mme Catherine GARCIA est nommée secrétaire de séance.

Après lecture, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité sur le procès verbal du mardi 8 avril 2014.

**DELIBERATION N°21-2014 :
Vote des taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation fait par monsieur le maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de voter sur les nouveaux taux d'imposition de la commune concernant le budget 2013 ;

Considérant que les taux d'imposition 2013 étaient comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.62 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14.02 %
- Taxe sur le non bâti : 27.77 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'augmenter les taux d'un coefficient de 1,019867, soit sur les taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 5,73 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14,30 %
- Taxe sur le non bâti : 28,33 %

**DELIBERATION N°22-2014
Vote des subventions 2014**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation de monsieur le maire ;

Considérant que monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de verser aux organismes les subventions suivantes :

Comité des fêtes	300.00 €
Société Écologique du Canton des Andelys et des Environs :.....	100.00 €
Association Les Amis de Marcel à Boisemont :	400.00 €
Fondation du Patrimoine :.....	200.00 €
Croix Rouge Française :	50.00 €
Défense de souvenir français.....	100.00 €
Divers.....	124.00€
TOTAL DES SUBVENTIONS.....	1 274,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer les subventions aux organismes sus-nommés.

Article 2 : de prévoir les sommes au budget principal 2014 de la commune sur le compte 6574 – subventions de fonctionnement personne de droit privé (section de fonctionnement – dépenses).



DELIBERATION N°23-2014

Vote du budget primitif 2014 de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation de monsieur le maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de voter le budget principal primitif de la commune de CORNY ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL 2014			
Section Fonctionnement			
Dépenses	Budget 2014	Recettes	Budget 2014
Chapitre 011	36 460.00 €	Chapitre 002	32 579.29 €
Chapitre 012	31 680.00 €	Chapitre 073	55 268.00 €
Chapitre 023	22 477.29 €	Chapitre 74	61 722.00 €
Chapitre 042	5 721.00 €	Chapitre 75	5 300.00 €
Chapitre 65	43 894.00 €		
Chapitre 66	982.00 €		
Chapitre 73	13 655.00 €		
Total fonctionnement dépenses	154 869.29 €	Total Fonctionnement recettes	154 869.29 €
Section Investissement			
Dépenses	Budget 2014	Recettes	Budget 2014
Chapitre 001	8 839.78 €	Chapitre 1068	8 839.78 €
Chapitre 041	149.00 €	Chapitre 041	149.00 €
Chapitre 16	15 597.00 €	Chapitre 021	22 477.29 €
Chapitre 20	2 000.00 €	Chapitre 040	5 721.00 €
Chapitre 21	34 601.29 €	Chapitre 10	6 000.00 €
		Chapitre 13	18 000.00 €
Total Investissement dépenses	61 187.07 €	Total Investissement recettes	61 187.07 €

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent pour la somme de 154 869.29 €

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent pour la somme de 61 187.07 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2014 de la commune, soit :

- Section fonctionnement : 154 869.29 €
- Section investissement : 61 187.07 €



DELIBERATION N°24-2014

Vote du budget primitif 2014 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation de monsieur le maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de voter le budget principal primitif du budget annexe assainissement ci-dessous

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014			
Section Fonctionnement			
Dépenses	Budget 2014	Recettes	Budget 2014
Chapitre 011	49 617.77 €	Chapitre 002	28 750.77 €
Chapitre 012	1 100.00 €	Chapitre 042	12 970.00 €
Chapitre 042	20 003.00 €	Chapitre 70	29 000.00 €
Total fonctionnement dépenses	70 720.77 €	Total Fonctionnement recettes	70 720.77 €
Section Investissement			
Dépenses	Budget 2014	Recettes	Budget 2014
Chapitre 040	12 970.00 €	Chapitre 001	14 704.64 €
Chapitre 16	11 125.00 €	Chapitre 040	20 003.00 €
Chapitre 21	9 192.64 €		
Chapitre 022	1 420.00 €		
Total Investissement dépenses	34 707.64 €	Total Investissement recettes	34 707.64 €

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent pour la somme de 70 720.77 €

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent pour la somme de 34 707.64 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2014 du budget annexe assainissement, soit :

- Section fonctionnement : 70 720.77 €
- Section investissement : 34 707.64 €

• **Informations diverses :**

○ Dématérialisation au 1^{er} janvier 2015

Réflexion sur la bonne maîtrise du matériel du fait de la réglementation qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015 concernant la dématérialisation des collectivités. Une somme importante sera investie pour permettre l'achat d'un logiciel et d'un photocopieur.

○ Box wifi orange

Une box wifi sera installée d'ici quelques jours pour améliorer les conditions d'accès à internet à la mairie.

○ Logiciel prestataire informatique

600.00 € de prestataire mais aucun devoir de conseil jusqu'à ce jour.

○ Cantine de Boisemont

Une délibération sera présentée lors du prochain conseil municipal afin que le CCAS prenne en charge un somme d'environ 2 500 €. En effet, une participation sera versée à hauteur de 0.70 cts d'euros, par enfant et par repas. Cette participation sera budgétée sur la période de septembre 2014 à juin 2015.

○ Station d'épuration

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal le projet d'une convention avec la Chaumière de Corny. En effet, une phase test a commencé sur les espaces verts de la station d'épuration où des chevaux sont présents pour paître le lieu. Cette initiative s'est concertée afin d'alléger la facture, soit un montant de 2 800 € par an.

○ Trottoirs

Un devis a été établi et s'élève à 1 700 € d'entretien pour deux interventions par an afin de nettoyer les trottoirs de la commune. Pour l'instant, la commune va se diriger vers la CCAE pour savoir leur compétence au niveau des trottoirs.

○ Église

Pascal BERNARD informe qu'un architecte des Andelys a visité l'église. L'état est moins catastrophique qu'il n'y pensait. Des réflexions sur la mise en place de témoins, réfection du mur de l'église, de la voute et de la porte. Un deuxième architecte donnera son conseil au niveau de la toiture.

○ Accès handicapé dans les lieux publics

La réforme concernant l'accès handicapé dans les lieux publics a été reportée en 2022.

○ Planning à venir

- 1^{er} mai 2014 à 11 heures à la salle des fêtes
- 6 mai 2014 à 19h30 : conseil municipal
- 8 mai 2014 à 10 heures : cérémonie officiel du 8 mai au monument aux morts
- 13 juillet 2014
- Mise en place d'un conseil de jeunes
- Achats de poubelles (demande d'établir un devis)

○ Plainte en gendarmerie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une plainte a été déposée au nom de la mairie. Les agissants ont été vus taguer l'abri bus de la mare. Deux personnes majeures se sont proposées pour repeindre l'abri bus de la mare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.